



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

SMIS-ASH

Réf. : 2017-SMIS-ASH-1

Affaire suivie par :
Florence JANSSENS
Inspecteur conseiller technique ASH

☎ : 01.30.83.41.17
Fax : 01.30.83.46.64

Diffusion :
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	DSDEN	ESPE
	78	Universités et IUT
	91	Gds. Etabs. Sup
	92	CANOPE
	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
	95	DDCS
I	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et services, CT et CM	91
		92
A	Lycées	95
	78	INS HEA
	91	DRONISEP
	92	INJEP
	95	SIEC
A	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
	91	
	92	
	95	
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2 nd degré
	92	
	95	
A	Établissements privés	Associations de parents d'élèves académiques
	MELH	78
	LYCEE MILITAIRE	91
A	EREA	92
	ERPD	95

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe p.
Total 2 p.



Versailles, le 04 mai 2017

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des Universités

à
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement,
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'EREA

S/c de Madame et Messieurs les
Inspecteurs d'Académie - Directeurs
Académiques des Services de l'Education
Nationale,
- pour attribution -

Mesdames et Messieurs les IA IPR
Mesdames et Messieurs les IEN ASH,
Mesdames et Messieurs les IEN ET/EG
- pour information -

**Objet : candidature pour des missions de professeur ressource pour
l'école inclusive.**

La scolarisation des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers est une priorité. Les actions conduites aujourd'hui visent à garantir le droit à la scolarisation de tous les élèves pour qu'ils puissent poursuivre leur parcours de formation le plus loin possible.

Afin d'ajuster l'action éducative au plus près des besoins de chaque élève, il est nécessaire de mobiliser des ressources diverses et d'engager des coopérations entre les différents acteurs.

L'académie poursuit en ce sens, le développement d'un pôle ressource de professeurs **titulaires** du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2 CA-SH).

Ils constituent un groupe d'impulsion pédagogique sous la responsabilité de Florence Janssens, inspecteur conseiller technique du recteur pour la personnalisation des parcours scolaires et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Leurs missions de conseil et d'accompagnement pédagogique en vue de promouvoir la réussite scolaire des élèves s'effectuent à l'échelle des bassins d'éducation et de formation.



2/2

Ces missions sont les suivantes :

- Accompagner les équipes pédagogiques des établissements du second degré scolarisant des élèves en situation de handicap,
- Concevoir des outils d'aide à la différenciation pédagogique,
- Concevoir des formations en e-learning,
- Former les enseignants dans le cadre de stages organisés par la DAFPA,
- Répondre aux demandes d'intervention des chefs d'établissement.

Pour assurer au mieux cette mission qui nécessite une disponibilité certaine, il sera demandé au chef d'établissement d'organiser leur emploi du temps de façon à libérer une journée par semaine, le **mardi**.

La rémunération prend la forme de 3 IMP. Les frais de déplacements sont pris en charge par la DDT. Un rapport d'activité annuel est transmis au bureau de l'ASH du SMIS-ASH.

Les enseignants intéressés feront acte de candidature par courrier postal.

Les courriers, accompagnés d'un CV et d'une lettre de motivation, seront **envoyés sous couvert du chef d'établissement, qui portera un avis motivé sur la candidature.**

<u>Date limite de réception des candidatures :</u> mercredi 24 mai 2017	<u>Commission de recrutement :</u> mercredi 14 juin 2017
Adresse d'envoi des dossiers de candidature: Rectorat de Versailles SMIS- ASH Inspecteur-conseiller technique ASH 3, bd de Lesseps 78017 Versailles	Lieu : Rectorat de Versailles site Lescot, bat E 7, rue Pierre Lescot 78000 Versailles

Les candidats se présenteront devant une commission académique composée de l'Inspecteur conseiller technique ASH du Recteur et d'un inspecteurs du second degré - IA-IPR ou IEN ET/EG, impliqués dans le groupe de pilotage pour la personnalisation des parcours scolaires et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Je vous remercie de diffuser cet appel à candidature auprès de vos équipes afin d'améliorer la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Signé : Régis HAULET